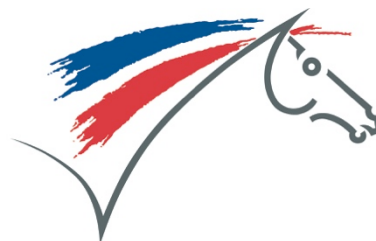




GUIDE

DEVENIR ENSEIGNANT SPECIALISE DE LA DISCIPLINE DU TROT A PONEY

CE QUE DOIT CONNAITRE L'ENSEIGNANT
POUR LA VALIDATION DE SES COMPETENCES
POUR ENSEIGNER LE TROT A PONEY



**FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION**

A QUI CELA S'ADRESSE T'IL ?

La validation des compétences au Trot à poney pour des enseignants, encadrants ou chefs d'établissement à la discipline du Trot à poney attelé pour poney, est obligatoire. Elle s'adresse aux diplômés d'Etat en situation professionnelle dans un Centre Equestre affilié à la FFE.

L'inscription à la demande de la validation des compétences au trot à poney se fait auprès de l'ANCTP par le chef d'établissement, ou par le parrain (un entraîneurs au Trot), avec indication du nom et du prénom du candidat, la date de son diplôme et son âge (formulaire auprès de l'ANCPT).

Le test de validation se passe devant une personne mandatée par l'ANCTP.

Lorsque la personne est validée, elle reçoit une attestation de validation de ses compétences au Trot à poney de l'ANCTP, dont le double est déposé à la FFE.

Cette validation lui donne la possibilité de présenter ses élèves au test de qualification.

CE QUE VOUS DEVEZ ENSEIGNER A VOS ELEVES.

Il est indispensable de bien connaître les informations qui suivent, ces questions vous seront posées lors de la validation de vos compétences

Un poney ne peut courir dans les courses de Trot régies par le règlement TROT à poney que s'il appartient, à un propriétaire dont les couleurs ont été déclarées et que l'enregistrement a été accepté par l'organisation des Courses de Trot à poney.

Définition du propriétaire dans les courses de poneys :

- Le terme propriétaire utilisé dans le règlement des courses de trot pour poney désigne toute personne physique ou morale autorisée, sous cette dénomination spécifique à faire courir sous ses couleurs.
- Est considéré comme propriétaire d'un poney au regard du règlement des courses de Trot à poney celui qui en a la propriété, ou celui qui a en gérance la carrière de course du poney.

Cahier des Charges de la tenue : Art 4.2 Tenue du règlement

Tenue obligatoire réglementaire des Courses au Trot à poney. Tout jockey/driver, qui ne sera pas rigoureusement en tenue de course et dans une tenue propre et correcte sera passible de mise à pied prononcée par les commissaires de courses ou le représentant de l'ANCPT

A la taille de l'enfant :

Tenue du Driver

- La Combinaison aux couleurs du propriétaire du poney (*col officier*) avec les logo sur la poitrine de la FFE , Le TROT, et celui du Fonds Eperon.
- Toque aux couleurs du propriétaire du poney
- col blanc logo FFE et épingle dorée à cravate
- boots noires avec élastiques
- Gilet de protection aux normes en vigueur (couvrant le devant et le dos du driver)
- Casque de driver selon les normes autorisées au code des courses au Trot.
- Lunettes avec élastique
- Pour les jeunes qui portent des Lunettes (les lunettes doivent être protégées par une paire de lunettes incassables ou grillagé)

Gants (pour protéger les paumes des mains sensibles des jeunes drivers)

- les cheveux longs doivent être attachés
-
-

Tenue du Jockey

- Pantalon blanc
- Casaque col officier aux couleurs du propriétaire du poney avec les logo sur la poitrine de la FFE , LeTROT, et celui du Fond Eperon, et portée dans le pantalon
- Col blanc logo FFE et épingle dorée à cravate
- Toque aux couleurs du propriétaire
- Gilet de protection aux normes en vigueur
- Bottes noires
- Casque d'équitation sont accepté pour le Trot monté selon les normes autorisées par la FFE
- Lunettes avec élastique
- lunettes (les lunettes en verre doivent être protégées par une paire de lunettes incassables ou grillagé)
- Gants (pour protéger les paumes des mains sensibles des jeunes drivers)
- les cheveux longs doivent être attachés

Casque de course de driver pour le trot attelé (modèle blanc) ou en carbone homologué AFNOR

Les casques personnalisés aux couleurs de la casaque sont autorisés

Il est rappelé qu'en application de l'article 32 §1 du code des courses au trot, le port d'un casque de protection conforme aux normes européennes, est obligatoire pour toutes les personnes drivant ou montant dans les courses au Trot. Les casques de protection doivent être conformes à la norme européenne EN 1384 homologuée par AFNOR ils doivent obligatoirement comporter une étiquette mentionnant la norme EN 1384.

Les initiales du driver/jockey peuvent figurer sur les manches de la combinaison ainsi que la 1^{ère} lettre du prénom avec le nom complet, sur la jambe. Les logos officiels du Trot à poney doivent figurer sur les tenues. FFE, Le Trot, Fonds Eperon.

La publicité est interdite sur les tenues sauf celle concernant les sponsors officiels de la discipline

Plusieurs possibilités pour les couleurs de la combinaison :

- Aux couleurs des parents qui sont propriétaires de chevaux de courses, couleurs enregistrées auprès du Cheval Français ou de France Galop.
- Aux couleurs du jeune qui est le propriétaire du poney, couleurs à définir et à déclarer.
- **Pour la combinaison d'un Centre Equestre, propriétaire du poney :**

La combinaison doit être unie. Sur le devant sera mentionné le nom du centre équestre Dans le dos son logo. L'écriture ne doit pas dépasser un cadre de 30 cm de long sur 5 cm de large.

- **Pour la combinaison d'un driver junior qui est parrainé :**

La combinaison est aux couleurs du parrain qui est propriétaire de chevaux de course dont les couleurs sont enregistrées auprès des sociétés mères des courses (le Cheval Français ou France Galop). Avec dans le dos le nom du parrain dont l'écriture ne doit pas dépasser un cadre de 30 cm de long sur 5 cm de large.

Les couleurs doivent être déclarées à l'Association des courses de Trot pour poney (ANCTP)

CONTENU THEORIQUE DES TESTS DE QUALIFICATION POUR LES JEUNES

Les informations ci-dessous complètent le règlement des compétitions des Courses de Trot attelé et monté, destinées aux poneys et aux drivers juniors, disponible sur www.ffe.com / SPORT / Courses / Trot attelé.

Il détaille les différents contrôles effectués par le jury.

L'Association Nationale des Courses de Trot pour Poney (ANCTP) planifie et organise les Tests de Qualification.

Le test de qualification est obligatoire pour chaque driver/jockey et chaque poney souhaitant prendre part aux courses de trot à poney organisées sur les hippodromes de France.

Les drivers doivent obligatoirement être en possession de leur licence FFE de l'année en cours prise dans un centre équestre.

Le test de qualification se déroule sur la piste d'un hippodrome ou sur la piste d'un entraîneur professionnel désigné par l'Association Nationale des Courses de Trot pour Poney (ANCTP).

Pendant la qualification, le poney sera chronométré par un représentant de l'ANCTP ou un commissaire de course sur la distance de 1000 mètres. Le chronomètre sera réévalué dans l'année en court.

Le premier critère d'appréciation est la sécurité.

Le test se déroule en présence d'un jury approuvé par L'Association Nationale des Courses de Trot pour Poney

Le jury est composé d'un représentant de l'ANCTP, d'un entraîneur d'un commissaire de course.

Le jury valide les capacités des drivers ou jockeys et de leurs poneys à pouvoir évoluer

Sont notamment obligatoires les éléments suivants :

- Tenue de course
- Livret du poney
- Connaissances des termes techniques des courses
- Matériel réglementaire
- Aptitudes du driver/jockey et du poney sur la piste

Après délibération, le driver/jockey est qualifié ou non.

Après avoir réussi le test de qualification, le driver/jockey recevra une carte Trot à poney FFE de « Driver junior » ou « Jockey junior du Syndicat des Entraîneurs ».

A l'issue de ces vérifications, le jury valide les capacités du driver et de son poney à pouvoir évoluer sur les pistes des hippodromes dans le cadre des courses de Trot à poney.

Les courses sont réservées aux juments, aux hongres et entiers n'ayant jamais été utilisés en géniteurs.

Tableau des correspondances taille du poney : âge du driver/jockey

Art 4.1 Conditions de participation

EPREUVE	LICENCE FEDERALE DE COMPETITION	AGE DU DRIVER/JOCKEY	AGE MINI DU PONEY	TAILLE DU PONEY -SANS LES FERS-	QUALIFICATION
Trot à Poney C		11 à 16 ans		C plus de 1m30 à 1m40 Surclassement poneys B autorisé	

Trot à Poney B				B plus de 1m20 à 1m30	
Trot à Poney-Mini		7 à 10 ans		A et B Maxi 1m20	

I – TENUE REGLEMENTAIRE DU DRIVER

Le candidat se présente en tenue de course réglementaire de la discipline du trot attelé devant le jury qui en examine la conformité.

Vérification de la tenue obligatoire réglementaire du code des courses au Trot, à la taille de l'enfant :

- Combinaison de course col officier et toque aux couleurs d'un propriétaire
- Col blanc et épingle à cravate
- Gilet de protection aux normes en vigueur
- Boots noires à élastique sur le côté
- Casque de course au trot (voir règlement pour référence)
- Lunettes. Les verres doivent être protégés par des lunettes incassables
- Gants
- Cravache interdite
- Cheveux attachés pour les filles et coupe courte pour les garçons

II – LIVRET ET ETAT DE SANTE DU PONEY

Le poney est présenté en main par son driver, sans harnachement. Le déferrage peut être exceptionnellement autorisé par le jury.

Vérification du livret du poney :

- signalement du poney
- taille
- vaccinations

Vérification de l'état de santé du poney :

- état général
- aller/retour au pas puis au trot en main

III – TEST DE CONNAISSANCE DU TROT ATTELE

Lexique

Le candidat doit être capable de répondre à 10 questions du jury choisies dans le lexique.

Que signifient les termes ou expressions suivantes ?

- Les balances : lieu où s'effectue la pesée des drivers avant et après la course au trot monté. Cela désigne également le lieu devant lequel sont dirigés les chevaux à l'issue de la course.
- La Piste : Qu'est-ce que la corde à droite ou à gauche : les chevaux courent en ayant la corde (lice intérieure de la piste) soit à leur gauche, soit à leur droite.

- Changement de ligne : *s'écarter pendant le parcours de sa ligne de départ*
- Code des courses : *règlement fixant l'ensemble des règles appliquées aux courses de Trotteurs*
- Couleurs : *Chaque propriétaire de poney (cheval) possède ses couleurs qui sont toujours les mêmes et qui sont reprises sur la casaque et la toque que porte le driver ou jockey*
- Canter : *dernier échauffement quelques minutes ou secondes avant le départ de la course.*
- Conditions de course : *chaque course exige des conditions de participation (âge, sexe, etc.) et seuls les poneys (chevaux) répondant aux critères peuvent y participer.*
- Les commissaires aux courses : *personnes en charge du bon déroulement de la course et de l'application du Code des Courses*
- D.A.I : **Disqualifié Allures Irrégulières**
- D.P.G : **Disqualification, Poteau au Galop**
- Disqualification : *ce mot signifie qu'on doit se retirer de la course*
- Enquête : *les commissaires se réunissent afin d'analyser le résultat de l'arrivée de la course*
- Ecurie (faire écurie) : *se dit de poneys (chevaux) engagés dans une même course et ayant le même propriétaire ou défendant des intérêts communs.*
- Faire les extérieurs : *s'écarter de la corde.*
- Heat : *séance d'échauffement généralement planifiée une heure avant la course*
- Le juge à l'arrivée : *personne responsable du classement final d'une course, qui lit les photos d'arrivée et classe les chevaux dans l'ordre d'arrivée*
- Le rouge est mis : *annonce qui rend officielle l'arrivée et la fin des opérations de contrôle effectuées après la course.*
- Musique : *c'est le résultat des dernières courses auxquelles le poney (cheval) a participé et qui se lit de la plus récente à la plus ancienne.*
- Raquette de départ : *Espace délimité où les chevaux se regroupent avant de voler pour le départ*
- Rendement de distance : *Dans les courses au trot (cheval), la seule façon d'équilibrer les chances entre les concurrents est d'amener les plus chargés en gains (pour les courses de poneys, c'est en nombre de victoires), à parcourir une distance plus longue que leurs rivaux (5 à 50m)*
- Starter : *personne qui s'occupe du départ*
- Salivarium : *lieu sur l'hippodrome où se déroule le contrôle anti-dopage.(prise de sang, et prise d'urine du poney (cheval))*
- S'enlever : *poney (cheval) qui quitte l'allure du Trot pour prendre le galop*
- Sous les ordres : *se dit lorsque les poneys (chevaux) sont prêts à prendre le départ sous les ordres du starter.*
- Sulky : *voiture d'attelage très légère utilisée en courses ou à l'entraînement, où prend place le driver*
- Traquenard : *allure qui se caractérise par un mouvement de trot des antérieurs et de galop des postérieurs*
- Train : *vitesse à laquelle est courue une course.*
- Volter : *demi-cercle effectué par le poney (cheval) lors du départ de la course*

Questions sur l'attitude et le comportement à adopter

Que devez-vous faire en arrivant à l'hippodrome avec votre poney ?

Déposer le livret du poney au pesage.

De quelle manière devez-vous vous présenter devant un commissaire de course ou son délégué ?

En tenue de course, casque à la main, saluer d'un petit geste de la main gauche, dire bonjour et citer son nom et le numéro de plaque qui a été attribué.

Que devez-vous faire lorsque : votre poney prend le galop parce qu'il ne peut pas aller plus vite au trot ?

Remettre le poney dans l'allure du trot le plus vite possible

Que devez-vous faire lorsque : votre poney est effrayé par un élément extérieur et part au galop ?

Rester calme, contenir l'allure du poney, ne pas zigzaguer et se retirer de la course si on ne parvient pas à remettre le poney au trot, ou si l'on est disqualifié par les commissaires..

Citez 3 causes de disqualification pendant la course ?

Couple présentant des risques pour sa sécurité ou celle des autres concurrents

Poney prenant le galop ou toute autre allure que le trot et qui prend ou conserve un avantage déterminant sur ses concurrents

Poney prenant toute autre allure que le trot sur une foulée entre le poteau rouge et blanc matérialisant la dernière partie de la course, et le poteau d'arrivée

Driver perturbant volontairement le déroulement de la course

A partir de combien de foulées autres que le trot peut-on être disqualifié

15 foulées dans une allure autre que le trot, et dans la dernière partie du parcours à une distance variant de 100m au minimum et 200m au maximum du poteau d'arrivée, aucune autre foulée autre que le trot n'est acceptée

Il est interdit de parler pendant la course avec un concurrent ? En cas de non-respect de cette règle que se passe-t-il ?

On est convoqué par les commissaires de courses qui infligent une sanction

Peut-on changer de ligne pendant la course? Si oui, comment ?

Un driver ou jockey peut changer de ligne pendant le parcours seulement dans la mesure où disposant d'un espace suffisant pour effectuer cette manœuvre, il n'occasionne aucune gêne à l'un quelconque de ses concurrents.

Que doit-on faire lorsqu'on est disqualifié ?

Il faut s'écarter de la course en se placer à l'extérieur de la piste en dernière position.

Quelle distance doit-on conserver avec un concurrent dans les cas suivants :

On est à côté de lui ? On doit laisser un espace suffisamment important pour que les roues ne se touchent pas.

On est derrière lui ? La tête du poney ne doit pas toucher le dos ou le casque du concurrent devant lui.

Où se trouve la voie de dégagement sur une piste?

La voie de dégagement se trouve à l'intérieure de la piste et de la corde.

Quant doit-on utiliser la voie de dégagement ?

Elle sert à se dégager de la course lorsque l'on est disqualifié pour ne pas gêner les concurrents qui se trouvent derrière.

IV – MATERIEL REGLEMENTAIRE

Le candidat présente son poney nu à la longe et avec le livret signalétique du poney

1. Vérification du harnachement

Le harnais doit présenter toute sécurité, la gourmette, le releveur. Les barres de côtés ne sont pas autorisées.

2. Vérification de l'embouchure

L'embouchure ne doit pas présenter d'aspect dangereux pour la bouche du poney.

3. Vérification du sulky et harnais

Le sulky doit répondre au Code des Courses de la SECF.

La taille et le poids du sulky doivent être adaptés au poney.

Le sulky doit être équipé de brancards en bois avec les roues munies de flasques, d'une protection composée, d'une barre derrière la croupe du poney qui permettra aussi au jeune driver de se rattraper en cas de déséquilibre. Les barres de côtés ne sont pas autorisées.

Harnais quick hitch ou traditionnel doit présenter toute sécurité. La lanière anti-ruade, gourmette, releveur, les œillères sont autorisés.

Le déferrage peut être exceptionnellement autorisé par le comité organisateur.

La cravache est interdite.

Les embouchures doivent être validées lors du test de qualification obligatoire.

V – APTITUDES DU DRIVER ET DU PONEY SUR LA PISTE

Le candidat présente son poney nu à la longe, il doit le préparer seul devant le jury

1. Préparation du poney

Le driver harnache son poney seul et l'attelle au sulky avec l'assistance d'une personne qui tient le poney à la tête si nécessaire.

Observation de la position du candidat sur le sulky, de la façon dont il monte dessus et dont il redescend.

2. Echauffement

Le driver échauffe son poney pour qu'il soit physiquement prêt à réaliser le test.

Le jury observe particulièrement :

- L'aptitude du candidat à tenir son poney dans l'allure du trot
- La position des mains du candidat tenant ses guides

3. Test de départ

- Lancé
- Volté

4 -L'aptitude du poney dans l'allure du trot

VI – DELIBERATIONS de validation

A l'issue des Tests, le président du jury informe le candidat de son résultat.

Le candidat dont le jury aura validé les capacités à pouvoir faire évoluer ses licenciés en toute sécurité sur les pistes des hippodromes dans le cadre des courses de Trot à poney recevra son certificat de validité par email.

Le candidat qui n'aura pas validé ses capacités aura la possibilité de se présenter à un autre test de validation un mois plus-tard.

VII - CHARTE DU DRIVER ET DU JOCKEY, JUNIOR & MINI

Je respecte mon poney

Je cherche à le connaître et à le comprendre.

Je prends le temps de m'occuper de lui.

J'apprends à le soigner pour sa santé et son bien-être.

Je garde mon calme : je ne suis jamais violent.

Je le respecte dans toutes les situations.

Je respecte les autres et l'environnement

Je suis courtois envers mon enseignant, les autres drivers et jockeys, mon entourage et toutes les personnes que je côtoie à l'écurie.

Je respecte les règles de mon écurie, les règles du jeu et les règles de sécurité à pied comme à poney.

Je respecte les autres usagers et les règles de circulation lorsque je me promène à poney sur un hippodrome

Je respecte la nature, j'économise l'eau et l'énergie. Je limite et je trie mes déchets.

Je respecte le matériel que j'utilise en le lavant après l'entraînement ou la course et je le range.

Je respecte les valeurs du sport

Je prends en compte objectivement mon niveau.

Je m'entraîne régulièrement et avec sérieux pour progresser.

Je respecte le règlement, les commissaires, les encadrants et les autres concurrents du Trot à poney de la FFE.

Je respecte mon intégrité physique et celle de mon poney.

Je refuse le dopage.

Je suis fair-play en toutes circonstances.

Je respecte les règles en compétition

Je suis toujours accompagné d'un adulte sur l'hippodrome lorsque je participe aux courses de Trot à poney.

Je ne change pas de poney après la clôture des engagements.

Je ne crie pas pendant la course.

Je veille à porter une tenue conforme au règlement du Trot à poney.

Je dois avoir un comportement conforme aux valeurs du sport et être respectueux envers les participants et les officiels de compétition.

Je ne conteste pas les décisions des officiels de compétition et des organisateurs.

Officiels, parents et jeunes compétiteurs qui participent aux courses de Trot à poney ont un devoir envers l'image qu'ils représentent et doivent veiller à ne jamais l'entacher.

VIII. OBLIGATIONS du DRIVER ou du JOCKEY sur l'hippodrome

ATTENTION : AUCUN PONEY DONT LES VACCINS NE SERAIENT PAS A JOUR NE PEUT RENTRER SUR L'HIPPODROME

- Dès l'arrivée du poney sur l'hippodrome, le driver ou jockey doit confirmer à la personne chargée du pesage la participation du poney à la course en déposant le livret qui doit être à jour des vaccins. Le responsable remettra deux plaques (numéros) qui identifieront le poney pendant la course.
- Si le poney prend part à la course sans que les formalités prescrites par le présent article aient été remplies, celui-ci sera disqualifié, quel que soit son classement à l'arrivée et n'aura droit à aucune récompense.
- Aucun poney ne peut être en piste pour faire un heat d'échauffement, ou de détente, sans que le représentant du poney n'ait demandé l'autorisation au référent de l'hippodrome.

• POINT DE RASSEMBLEMENT AVEC LES ORGANISATEURS DU TROT A PONEY

OBLIGATOIRE : Les Drivers ou Jockeys doivent se regrouper 3/4 d'heure avant les courses du Trot à poney aux balances ou à tout autre endroit désigné, sur l'hippodrome, afin de rencontrer les personnes en charge de la sécurité des courses.

• PRESENTATION DU DRIVER OU DU JOCKEY DEVANT LES COMMISSAIRES OU LEURS DELEGUES

OBLIGATOIRE : 1/4 d'heure avant la course, les Drivers ou Jockeys se regroupent en silence dans l'endroit désigné sur l'hippodrome, pour se présenter devant les commissaires ou le délégué, qui doivent constater leur présence. Le Driver ou Jockey doit obligatoirement se présenter en tenue de course (casque, toque, casaque manches longues aux couleurs déclarées lors de l'engagement, col blanc, pantalon de course blanc de driver, gilet de sécurité et boots noires). La cravache est interdite.

Tout Driver ou jockey qui ne sera pas dans une tenue de course réglementaire propre et correcte, pourra se voir interdit de prendre part à la course, par les commissaires ou bien par les organisateurs du Trot à poney.

- **ATTITUDE DU DRIVER OU DU JOCKEY DEVANT UN COMMISSAIRE OU UN DELEGUE**

- Saluer le commissaire d'un petit geste militaire de la main, casque à la main, qui annoncera le numéro des plaques attribuées.

- Lorsque qu'un hippodrome a un rond de présentation, les concurrents doivent obligatoirement passer par cet endroit avant de se rendre sur la piste. Les organisateurs les en informeront sur place.

- **APRES L'ARRIVEE DE LA COURSE**

- Le driver au sulky, ou le jockey doit se rendre dans les balances ou tout endroit indiqué à cet effet, ne descendre qu'une fois arriver devant les commissaires ou leurs délégués. Un vétérinaire fera alors le contrôle du signalement du poney.

Ce manquement peut entrainer une disqualification.

- Les drivers juniors de poneys d'une écurie gagnante ou placée, doivent rester sur leur sulky et venir se présenter devant les commissaires de courses ou leurs délégués, à l'endroit indiqué à cet effet.

Ce manquement peut entrainer une disqualification.

- Le Driver Junior se rendra devant les commissaires ou leurs délégués, Il remettra ses plaques et récupèrera le livret de son poney.

Ce manquement peut entrainer une disqualification.

FICHE DE L'ENSEIGNANT CANDIDAT
À retourner à l'ANCTP : actap@orange.fr

Candidat :

Melle / Mme / Mr

Nom :

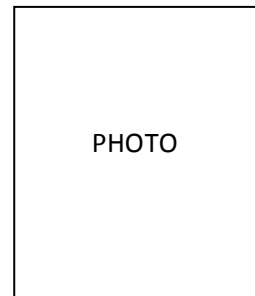
Prénom :

Demeurant :

.....

Tel : Email :

Né(e) le : A



Vos diplômes dans l'équitation/ l'attelage et ou votre expérience dans le secteur course :

Dans l'équitation :

.....
.....

Dans l'attelage :

.....
.....

Dans le Trot :

.....
.....

Votre expérience dans le secteur course ou autre :

Avez-vous une expérience de l'attelage ? OUI / NON

Avez-vous été lad ou entraîneurs de Trotteur ? : OUI / NON

Si oui, nom (s) du ou des entraîneurs :

Nombre d'années dans le secteur course : Date, de jusqu'à

Avez-vous déjà couru en courses : OUI / NON, Nombre de courses :

Avez-vous la licence de driver amateur de l'UNAT ? : OUI / NON, Si oui depuis le

Avez-vous eu une formation Trot avec un entraîneur ou par le stage AFASEC ? OUI / NON

Si oui, nom (s) du ou des entraîneurs ou de l'école course :

Fait le A.....

Signature

